

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 26 juin 2018

Date de Convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2018

Présents

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, M. AUBEL Laurent, M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, Mme MARTY Martine et M. SAISSET Guy-Joël.

Excusés : Mme BAURES Evelyne et M. LETULLE Frédéric

Secrétaire : Madame MARTY Martine

2018 - 3/1 : Approbation des statuts du SPEHA

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération en date du 29/03/2018 du Service Public de l'Eau Hers-Ariège relative aux statuts.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les nouveaux statuts du Service Public de l'Eau Hers-Ariège.

2018- 3/2 : Approbation du rapport du CLECT portant sur la compétence assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 47/2018 en date du 06/03/2018 de la Communauté de Communes Lèze Ariège relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « assainissement ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 47/2018 en date du 06/03/2018 de la Communauté de Communes Lèze Ariège relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « assainissement ».

2018- 3/3 : Approbation du rapport du CLECT portant sur la compétence politique du logement et du cadre de vie.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 48/2018 en date du 06/03/2018 de la Communauté de Communes Lèze Ariège

relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 48/2018 en date du 06/03/2018 de la Communauté de Communes Lèze Ariège relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

2018- 3/4 : Approbation du rapport du CLECT portant sur la compétence GEMAPI.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 73/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « GEMAPI ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve la délibération n° 73/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « GEMAPI ».

2018- 3/5 : Approbation du rapport du CLECT portant sur la compétence jeunesse.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 74/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « jeunesse ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 74/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « jeunesse ».

2018- 3/6 : Approbation du rapport du CLECT portant sur la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal la délibération n° 75/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 75/2018 en date du 03/04/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain relative à l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

2018- 3/7 : Délibération pour subvention de manifestation exceptionnelle à l'association ACCA Auribail.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de participer sous forme de subvention pour une manifestation exceptionnelle organisée par l'association ACCA AURIBAIL. Il propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide propose d'attribuer et de verser une subvention à l'association ACCA AURIBAIL pour un montant de 500€.

2018- 3/8 : Décision Modificative pour ouverture de crédit.

Ouverture de crédit :

Compte	Chapitre	Montant
D-66111	66	353.09€
D-673	67	353.09€

Questions diverses :

- Préparation de la fête locale septembre 2018
Dimanche 9 septembre :
11h messe et cérémonie au monument aux morts suivi d'un apéritif offert par la Mairie
- Clôture du Pool Routier
Réfection du chemin de Terrail et entretien des voies communales (nids de poule)